

## COMMUNIQUE

### LA CHIRURGIE AMBULATOIRE

#### *Opéré le matin, à la maison le soir*

**LA CHIRURGIE AMBULATOIRE est un mode de prise en charge qui permet au patient de regagner son domicile le jour même d'une intervention chirurgicale. Les actes chirurgicaux sont réalisés dans des conditions techniques nécessitant la sécurité d'un bloc opératoire, sous anesthésie locale ou générale et sont assortis d'une surveillance post-opératoire permettant sans risque majoré la sortie du patient.**

Un certain nombre d'actes sont susceptibles d'être réalisés en ambulatoire. Quelques exemples comme : la cataracte, l'arthroscopie du genou, les varices, l'ablation des amygdales, la chirurgie du canal carpien ou l'extraction des dents de sagesse.

La chirurgie ambulatoire est proposée aux patients selon certains critères médicaux et sociaux. C'est l'avis du chirurgien et de l'anesthésiste réanimateur qui prévaut. Lorsque ces critères ne sont pas réunis, l'hospitalisation complète sera retenue, après accord de l'Assurance Maladie.

En limitant le temps de séjour à l'hôpital ou à la clinique, le risque de contracter une infection nosocomiale est sensiblement diminué.

Une reprise plus rapide des activités de la vie courante ou professionnelle est également constatée.

En France, le taux de chirurgie ambulatoire est inférieur à celui de nombreux pays européens. Sur 37 gestes chirurgicaux significatifs, il atteignait 45 % en 2009, contre plus de 65 % dans les pays d'Europe du Nord.

L'activité globale de chirurgie ambulatoire progresse néanmoins : elle représentait un peu plus de 40 % en 2012 en France (comme en Bourgogne).

Ce mode de prise en charge, performant en termes notamment de qualité et de sécurité des soins participe également à une meilleure utilisation des ressources hospitalières.